



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Reconversion de l'ancienne caserne Ardant du Picq a Saint-Avoid avec la creation d'environ 220 logements de typologies diverses (collectif, intermediaire et individuel)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET

Raison sociale

Societe d'economie mixte

N° SIRET

34980564800046

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

HERMSDORFF

Prénom(s)

Emmanuel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A, 39. Travaux, constructions et opérations	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des d'aménagement., 39B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit dans le cadre d'une concession d'aménagement, la reconversion du site des anciennes casernes Ardant du Picq a Saint-Avoid permettant la creation d'un quartier d'habitat mixte, durable et attractif. Le programme prévoit la réalisation d'environ 220 logements aux typologies variées avec la creation d'un vaste parc central. Des jardins partages viendront compléter le projet en bordure de la RD603.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de reconversion du site des anciennes casernes Ardant du Picq a Saint-Avoid répond a un objectif de transformation urbaine majeure visant a créer un quartier d'habitat mixte, durable et attractif. Le projet est porte par la ville de Saint-Avoid et mise en oeuvre par la SODEVAM dans le cadre d'une concession d'aménagement. L'opération d'aménagement prévoit la creation d'un vaste parc central structurant, véritable coeur paysager du futur quartier. Celui-ci sera borde, au nord, par des logements collectifs et, a l'est, par un pole d'habitat senior venant dialoguer avec l'EHPAD existant. Au sud, un tissu résidentiel mixte sera implante et protege de la RD 603 par un écran végétalisé, tandis qu'un secteur dédié aux maisons individuelles prendra place a l'ouest. Cette organisation traduit la volonté de proposer un cadre de vie équilibre, intergénérationnel et adapte aux besoins actuels et futurs du territoire. Le programme prévoit ainsi environ 220 logements aux typologies variées favorisant la mixité sociale et fonctionnelle. Le projet integre une nouvelle trame viaire destinée a désenclaver le site et a améliorer sa connexion avec les quartiers alentours. Des jardins partages viendront compléter le projet en bordure de la RD603.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le 24 juin 2025, Rene Steiner, maire de Saint-Avold, et Emmanuel Hermsdorff, directeur general de la Sodevam, ont signe la concession d'aménagement portant sur la reconversion du site des anciennes casernes Ardant du Picq. Ce contrat encadre une operation realisee en trois a quatre phases sur environ quinze ans. Un pre-cadrage environnemental a ete conduit en juin 2025 afin d'identifier les contraintes et exigences environnementales et reglementaires applicables au site. Des etudes preliminaires ont egalement ete realisees au cours du deuxieme trimestre 2025 afin de realiser un etat des lieux du site (voir PJ transmises). En fonction du retour des services de l'etat un calendrier previsionnel des travaux pourra etre etabli. L'objectif etant d'obtenir les autorisations necessaires au plus tot pour lancer une premiere phase d'aménagement (pre-commercialisation puis travaux de viabilisation d'une partie du site pour accueillir de nouveaux habitants).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet vise a transformer ce site sous-utilise en un quartier d'habitat mixte structure autour d'un vaste parc central. Ce coeur paysager constituera l'element structurant du plan d'aménagement et organisera la repartition du bati, entre des logements collectifs au Nord, et des habitats senior en lien direct avec l'EHPAD a l'Est. Le projet comprendra aussi un tissu residentiel mixte au Sud protege de la RD 603 par une bande vegetalisee, et habitat individuel a l'Ouest. Cette organisation traduit la volonte de proposer un cadre de vie durable, intergenerationnel et coherent avec les besoins du territoire. Le programme prevoit environ 220 logements de typologies diverses (collectif, intermediaire et individuel), favorisant la mixite sociale et generationnelle. L'implantation des constructions estensee en continuité avec les trames urbaines et paysageres existantes afin d'assurer une insertion harmonieuse dans le tissu environnant. Un maillage viaire hierarchise doit desenclaver le site et creer de nouvelles connexions vers la rue des Generaux Altmayer et la Cote de la Justice. Des espaces de stationnement seront amenes sur chaussee ou en secteurs dedies. Des jardins partages viendront completer le projet en bordure de la RD603. L'approche paysagere constitue un volet central de cette operation. Le parc principal, les noues d'infiltration destinees a la gestion integree des eaux pluviales, l'utilisation de materiaux permeables ainsi que le traitement qualitatif des franges urbaines permettront de valoriser l'environnement et la qualite de vie. Le projet prevoit egalement la conservation d'elements vegetaux remarquables, notamment certains alignements d'arbres, et la creation de cheminements pietons assurant des continuites visuelles

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a l'obtention : - d'un DLE (declaration) - d'un PAC EU - d'un ou plusieurs Permis d'Amenager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette Surface de plancher estimée	(79625, m2) (27 000, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est situe dans aucun zonage d'inventaires et de protections reglementaires. La ZNIEFF de type 1 la plus proche se situe a environ 600 metres du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est situe dans aucun zonage d'inventaires et de protections reglementaires. Un arrete de protection de biotope a environ 1,55 km au sud du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet n'est situe dans aucun zonage d'inventaires et de protections reglementaires.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune n'est pas couverte par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans le perimetre d'un monument historique ou autre site classe ou remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet est en parti situe en zone humide a probabillite assez forte voire forte. Un diagnostic de zone humide sur critere pedologique et floristique a ete realise sur le site du projet en 2025. Le site ne comporte pas de zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le PPRT de la plateforme petrochimique de Saint-Avoid Nord
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRT de la plateforme petrochimique de Saint-Avoid Nord a ete approuve le 22 octobre 2013. Il couvre les communes de Carling, Diesen, L'Hopital, Porcelette et Saint-Avoid. Le PPRT ne s'applique pas sur le perimetre du
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site pollue le plus proche est situee a environ 350 metres du projet (SSP3916860). ARTELIA a realise une etude de pollution sur le site qui conclue a la presence ponctuelle de HAP et de plomb dans le sol. Ils pourraient etre traites sur place (par recouvrement (par exemple sous voirie/ en merlon paysager /en les laissant en place recouverts). Les materiaux issus de demolitions presentent
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet se situe dans un perimetre de protection eloigne de captages d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les eaux pluviales seront gérées par infiltration, elles contribueront donc à recharger la nappe, si la perméabilité du sol le permet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux excédentaires seront réutilisés sur site ou seront envoyés dans un centre de recyclage.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Un PAC EU sera realise afin d'expliquer les raccordements du projet au reseau et la capacite de celui-ci a accepter les nouveaux rejets d'eaux usees.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet va engendrer le deboisement d'une partie de la parcelle en vue de la reconversion des sol. A noter toutefois que ce boisement a moins de 30 ans et que de nombreux sujets paraissent mal en point (un incendie a eu lieu sur une partie du site). Un prediagnostic bibliographique a ete realise par Rainette en 2025.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situe a environ 2 kilometres du site Natura 2000 le plus proche. Il s'agit du site inscrit au titre de la directive habitats « Mines du Warndt » (FR4100172).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est realise sur le site de l'ancienne caserne Ardant du Picq (friche militaire).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet va generer davantage de frequentation qu'actuellement dans la zone en raison de la creation de nouveaux logements (le site est aujourd'hui a l'abandon). Une offre de stationnement est egalement prise en compte dans le projet.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
Émissions				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet generera des eaux usees (EU) qui seront collectees par le reseau d'assainissement et les eaux pluviales (EP) seront gerees par infiltration si la permeabilite le permet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet va generer des dechets "domestiques" (dechets menagers, cartons, verres, plastiques...). Le ramassage sera effectue soit par les services de la collectivite, soit par un prestataire specialise; le tri des dechets sera realise au prealable du ramassage. De par l'exploitation du site et des activites qui seront realisees, il n'y aura pas de production de dechets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les terrains utilises par le projet ne sont plus exploites dans le cadre d'activites humaines (ancienne caserne militaire). Le site du projet est actuellement une friche, le projet n'engendrera donc pas d'impact particulier.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'a pas encore fait l'objet d'évaluations d'incidences sur l'environnement. Un prediagnostic bibliographique a été réalisé en 2025. Celui-ci n'a pas mis en évidence la présence d'espèces à enjeux mais la présence potentielle d'espèces à enjeux dont 9 espèces d'oiseaux pendant la période de nidification, 3 espèces de reptiles, 2 espèces de mammifères et 5 espèces de chiroptères. 12 espèces remarquables de la flore sont également potentielles sur le site. 5 espèces exotiques envahissantes ont été inventoriées. Le diagnostic de zone humide (2025) a permis de montrer l'absence de zone humide sur le site du projet. Une étude de lèze et un diagnostic de pollution ont également été réalisés. Des HAP et du Plomb ont été trouvés ponctuellement sur le site du projet mais avec une réutilisation potentielle sur site envisagée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures seront prises en phase chantier pour : - L'entraînement des MES (installation de barrières et filtres ou bassins de rétention temporaire); - Les impacts des rejets et déversements accidentels d'huiles et d'hydrocarbures; - Les impacts des rejets des eaux de lavages sur site ; - Les impacts des déchets de chantier (récupération et traitement des eaux de chantier, récupération des déchets dans une benne, évacuation du collecteur dans un centre de traitement agréé ...) . - Les impacts sur la faune et la flore (gestion des espèces exotiques envahissantes, limitation des emprises du projet, absence de travaux la nuit, prise en compte des périodes sensibles de la faune...), - Les impacts sur le milieu humain (travaux au maximum de jour et/ou éclairages orientés vers le bas, moteurs des engins éteints dès que possible...).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MASCIOCCHI

Prénom Laureline

Qualité du signataire Chargee d'affaires

À Metz

Fait le 23-12-2025 / /

Signature du (des) demandeur(s)